Déclaration liminaire intersyndicale
Situation du Service du Numérique
- CSA Ministériel du 15 mai 2023 -

Mme la Secrétaire Générale,

Les différentes organisations syndicales du MASA ont été sollicitées et alertées par des agent.es en poste au SNUM sur leurs difficultés quotidiennes et sur des situations de souffrance au sein de ce service. Face à l'ampleur et la gravité des alertes, les OS ont pris leurs responsabilités et se sont constituées en intersyndicale pour structurer l'aide et les actions à apporter face à cette situation. Cette déclaration a pour but de vous alerter, dans le cadre de cette instance, sur la situation de ce service.

Depuis la création du service en septembre 2021, de nombreux malaises s'accumulent et s'amplifient, malaises autour des ressources humaines et malaises techniques :

- Des conditions de travail dégradées et des agent.es empêché.es de mener à bien leurs missions en constatant un manque de respect de leur travail et de leur expertise par la hiérarchie encadrant ce service,
- Un encadrement qui restreint l'autonomie, la prise d'initiative, à cause d'un autoritarisme excessif qui impacte jusqu'aux chefs de bureaux et de départements,
- Un mode de « management » reposant davantage sur des formes de terreur et non de confiance et où des propositions sont par exemple moquées en haut-lieu,
- Un manque de moyens financiers associés à des retards importants dans les autorisations de commandes,
- Des arrêts maladies en nombre conséquent à cause d'un environnement de travail qualifié de « pathogène » par l'ancien prestataire en charge de la médecine du travail au SNUM.
- Des départs entraînant des pertes de compétences, des postes vides, des agent.es non remplacé.es et des difficultés de recrutement lorsque les postes sont ouverts.

La réorganisation du SNUM, mise en œuvre en septembre 2021, n'a pas apporté l'efficacité mise en avant à l'époque et qu'elle préfigurait. Elle n'apporte aucune réponse aux besoins grandissants d'outils numériques dans ces temps où l'innovation informatique est permanente.

Les agent.es du SNUM sont désarmé.es et plus grave, empêché.es alors qu'ils et elles sont les garant.es du bon fonctionnement de nombreux outils numériques : VPN, accès réseaux, visioconférences, applications numériques comme FREGATA, PLANEVAL, PROPLUVIA, RESYTAL... Cet empêchement explique en grande partie les dysfonctionnements de ces applications, ce n'est pas par exemple parce qu'il est possible de se connecter à une application qu'elle fonctionne correctement.

De nombreux projets ont précédemment été mis en production alors qu'ils n'étaient pas aboutis. À ce titre, la publication de la note de service DGER/DAT/2023-297 annonçant le déploiement de l'application PLANÉVAL est une véritable source d'inquiétudes :

- Pour les agent.es du SNUM, tout d'abord, dont les capacités d'appui et d'assistance sont sous-dimensionnées pour répondre aux demandes qui vont émaner d'un tel déploiement.

- Pour les utilisateurs finaux ensuite ; en effet, les situations qu'ont vécu nos collègues de l'enseignement technique lors du déploiement de Fregata et d'Ogapi, et dont nous craignons la répétition avec cette nouvelle application, ne sont pas à nouveau envisageables : épuisements et arrêts de travail, crises de larmes et travail le week-end. Il faut que ce déploiement soit ajourné pour que qu'il puisse se faire dans un contexte serein et sécurisé pour tous les agent.es.

Les utilisateurs et les maîtres d'ouvrages sont mécontents, et pour certains, excédés, mais, Mme la Secrétaire Générale, n'en doutez pas, les agents du SNUM en sont les premiers meurtris car ils n'ont pas les moyens d'agir.

Un RETEX sur la réorganisation avait été promis par Mme DELAPORTE, un an après la création du SNUM. Nous sommes à 20 mois désormais, aucun RETEX n'a été organisé. Et pourtant les agents du SNUM ont beaucoup à dire et à proposer.

Face à cette situation, l'intersyndicale du MASA a proposé une heure mensuelle d'information (HMI) le 21 avril dernier à laquelle ont participé une cinquantaine d'agent.es. Les témoignages à cette occasion sont très alarmants : agents en perte de sens, désabusés, tristes que leurs capacités à innover, à proposer, à rendre un service de qualité soient entravées.

Certains outils, en particulier les applications professionnelles, ont un besoin urgent de modernisation et de fiabilité. C'est un défi important pour notre ministère et le service public, les agent.es du SNUM en sont tout à fait conscients.

Notre ministère a besoin -vous avez besoin- d'agents motivés avec des compétences informatiques solides, en capacité de réagir rapidement, et de mettre en place des systèmes résilients et sécurisés. Le ministère ne peut pas en faire l'économie, sauf à perdre sa souveraineté informatique.

C'est pourquoi, Mme La Secrétaire Générale, l'intersyndicale demande à être reçue en bilatérale pour vous exposer plus amplement la situation du SNUM et celle des agents et agentes qui y travaillent. Il y a, pour nous, incontestablement, nécessité de poser un diagnostic RPS sur ce service et d'agir rapidement conformément à la note de service relative à la prévention des risques psychosociaux SG/SRH/SDDPRS/2014-629.

Vous pourrez aussi mettre à profit votre visite du service, ce 25 mai à Auzeville, pour rencontrer les agents et prendre en compte leurs difficultés et leur ressenti, s'ils perçoivent de votre part une écoute sincère et véritable, susceptible de libérer la parole.

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTERIEL

DECLARATION LIMINAIRE

Paris, le 15 mai 2023

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Nous assistons aujourd'hui à la première réunion du Comité Social d'Administration Ministériel, instance formelle de dialogue social qui remplace le Comité Technique Ministériel.

Pour l'UNSA, si nous sommes attachés à la continuité du dialogue social, c'est la qualité qui prime plus que la quantité des échanges.

Quel rôle entendez-vous donner à cette instance, celui d'un vrai espace de dialogue ou d'une simple chambre d'enregistrement ?

Parmi les sujets irritants :

1. La rémunération

L'inflation galopante, la flambée des coûts de l'énergie, du carburant, de l'alimentation…

Les 3,5 % d'augmentation du point d'indice de l'été dernier après des années de disette ne sont pas suffisants au regard de l'évolution du coût de la vie.

Le bricolage des grilles indiciaires pour permettre de suivre l'évolution du SMIC pour les bas salaires conduit à un tassement des carrières sans précédent et des inversions de carrière pour les agents changeant de catégorie (de C en B par exemple). C'est inadmissible !

L'UNSA demande qu'une réflexion globale sur l'ensemble des grilles indiciaires des catégories C, B et A soit menée pour une approche globale de la gestion des personnels du MASA.

2. Le CIA :

Le complément indemnitaire annuel tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, évalués lors d'un entretien professionnel annuel.

L'exercice 2022 a été conduit dans une certaine opacité. Certains collègues, suite à des mobilités dans d'autres ministères, n'ont pas eu le droit de le toucher car il ne correspondait pas aux dates d'obtention du droit. Les collègues en PNA dans d'autres ministères se sont trouvés également traités de manière différente. Enfin, les déchargés syndicaux à plus de 70 % se sont vus attribuer une règle sans négociation/discussion avec les OS. Cette règle est très défavorable pour certaines catégories d'agents.

L'UNSA exige que les règles d'attribution du CIA soient transparentes et connues de tous les agents et encadrement avant le lancement de la prochaine campagne et que ces règles fassent l'objet d'un groupe de travail spécifique.

3. Les CAP :

Celles-ci ont été dépourvues de beaucoup de leurs prérogatives initiales. Pour l'UNSA, avec des CAP de catégorie qui viennent d'être élues, il est indispensable qu'une charte de gestion pour chaque corps soit mise en place rapidement.

4. Les frais de missions et Chorus-DT :

L'épidémie de Covid 19 a laissé des traces indélébiles dans le paysage au niveau psychologique mais aussi dans le paysage de l'offre restauration et hôtellerie qui a vu les prix multipliés de façon exponentielle suite à l'augmentation du coût de la vie et des énergies.

Les hôtels parisiens sont devenus inaccessibles dans la fourchette des prix proposés par Chorus-DT. L'agenda social très fluctuant subi ces dernières années ne permet pas de pouvoir anticiper les déplacements, de même que l'obligation de passer par Chorus-DT empêche toute anticipation de réservation. Les collègues élus sont devant une grande difficulté pour se déplacer et remplir leur mission d'élus.

L'UNSA demande une revalorisation des frais de déplacement dès cette année.

Merci de votre attention.